

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	55
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 19/09/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> <b>08 OCT. 2024</b>		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> <b>08 OCT. 2024</b>		
<b>Délibération portant créations d’emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers ou temporaires d’activité en application des articles I332-23-1° et I332-23-2° du code général de la fonction publique)</b>		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

### SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE\*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE\*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE\*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA\*, M.Thierry SOSZYNSKI Mme Magali SAUCEZ\*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(es)** : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

\*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

\*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

\*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

\*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

**Délibération n°92-2024**

**OBJET : Délibération portant créations d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité en application des articles L332-23-1° et L332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le code général de la fonction publique notamment en ses articles L332-23-1° et L332-23-2°  
Considérant la délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Considérant qu'en prévision des besoins saisonniers ou temporaires de différents services de la collectivité il est nécessaire de les renforcer par le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour y faire face,

Il est proposé à l'assemblée :

**La création pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 :**

- Au service environnement / services techniques :
  - un maximum de deux emplois à temps complet pour l'entretien des cours d'eau dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique de la brigade bleue,
  - un maximum de 6 emplois à temps non complet à 20 heures hebdomadaires, un maximum de 1 emplois à temps non complet à 16 heures hebdomadaires et un maximum de 8 emplois à temps complet pour des interventions en polyvalence technique / bâtiment / déchets verts / prévention des déchets / agents d'information et de recensement liés au tri des déchets dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
  - Un maximum de 1 emploi à temps complet sur le grade de technicien pour assurer la gestion du fichier de la TEOMI et le suivi d'exécution des contrats des marchés en lien avec les déchets.
- Au service action sociale :
  - Un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'accompagnement de publics en difficulté dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.
- Au service enfance, jeunesse :
  - Un maximum de 3 emplois à temps complet pour l'entretien des locaux utilisés dans le cadre des ALSH de juillet à Landrecies et à Maroilles dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent de salubrité.
  - Un maximum d'un emploi à temps non complet (24h30 hebdomadaires) et d'un emploi à temps complet pour renforcer le service enfance/jeunesse dans le grade d'adjoint administratif.

- Au service équipements touristiques / brigade vélo :
  - un maximum de 2 emplois à temps complet pour l'accueil de la forêt, de la sensibilisation au respect de l'environnement et au respect des règles de bonne conduite en forêt, lors de la période estivale, dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'animation de la brigade vélo,
- Au service entretien des locaux :
  - un maximum d'1 emploi à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et un maximum d'un emploi à temps non complet de 10 heures hebdomadaires pour l'entretien et la salubrité des locaux communautaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

**La création pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2025 :**

- Au sein de l'accueil sur les sites de Bavay et Le Quesnoy
  - Un maximum d'un emploi à temps non complet (17h30 hebdomadaires) et un maximum d'un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif pour assurer l'accueil physique et téléphonique des sites.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

**Décide de :**

**La création pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 :**

- Au service environnement / services techniques :
  - un maximum de deux emplois à temps complet pour l'entretien des cours d'eau dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique de la brigade bleue,
  - un maximum de 6 emplois à temps non complet à 20 heures hebdomadaires, un maximum de 1 emplois à temps non complet à 16 heures hebdomadaires et un maximum de 8 emplois à temps complet pour des interventions en polyvalence technique / bâtiment / déchets verts / prévention des déchets / agents d'information et de recensement liés au tri des déchets dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

- Un maximum de 1 emploi à temps complet sur le grade de gestion du fichier de la TEOMI et le suivi d'exécution des contrats de déchets.
- Au service action sociale :
  - Un maximum d'1 emploi à temps complet pour l'accompagnement de publics en difficulté dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent administratif.
- Au service enfance, jeunesse :
  - Un maximum de 3 emplois à temps complet pour l'entretien des locaux utilisés dans le cadre des ALSH de juillet à Landrecies et à Maroilles dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent de salubrité.
  - Un maximum d'un emploi à temps non complet (24h30 hebdomadaires) et d'un emploi à temps complet pour renforcer le service enfance/jeunesse dans le grade d'adjoint administratif.
- Au service équipements touristiques / brigade vélo :
  - un maximum de 2 emplois à temps complet pour l'accueil et l'information des usagers de la forêt, de la sensibilisation au respect de l'environnement et au respect des règles de bonne conduite en forêt, lors de la période estivale, dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'animation de la brigade vélo,
- Au service entretien des locaux :
  - un maximum d'1 emploi à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et un maximum d'un emploi à temps non complet de 10 heures hebdomadaires pour l'entretien et la salubrité des locaux communautaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

#### **La création pour la période du 01/10/2024 au 31/12/2025 :**

- Au sein de l'accueil sur les sites de Bavay et Le Quesnoy
  - Un maximum d'un emploi à temps non complet (17h30 hebdomadaires) et un maximum d'un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif pour assurer l'accueil physique et téléphonique des sites.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

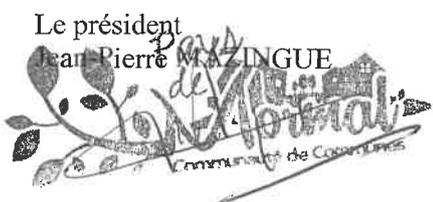
Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**08 OCT. 2024**

**08 OCT. 2024**

Le président  
Jean Pierre MAZINGUE  


le secrétaire  
François ERLEM  
